

	- Peut être amené à exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier. (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.
--	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	DIPLÔMES REQUIS :
	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) d'anesthésie-réanimation ou Certificat d'études spécialisées (CES) d'anesthésie et réanimation ou Diplôme d'études spécialisées (DES) d'anesthésie et de réanimation chirurgicale ; - Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de réanimation médicale ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en anesthésie-réanimation sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Anesthésie-réanimation polyvalente, enfant et adulte ;			X
	- Posséder toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Maîtriser les techniques, procédures et bonnes pratiques liées à son domaine d'activités ;			X
	- Être apte à organiser et animer une équipe : motiver, former, informer ;		X	
	- Maîtriser les outils bureautiques ;		X	
	- Connaître et maîtriser la culture, les langues, les techniques et les coutumes locales dans son domaine d'activité ;	X		
	- Savoir faire preuve d'intégrité éthique et respecter la déontologie ;			X
	- Faire preuve de disponibilité ;		X	
	- Être apte à travailler en équipe ; avoir l'esprit d'équipe ;			X
	- Maîtriser les techniques de management ;		X	
	- Respecter la confidentialité et le secret professionnel, faire preuve de discrétion.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :
	<ul style="list-style-type: none"> - Assistanat, clinicat, ou expérience professionnelle de 2 ans minimum ; - Maîtrise des gestes techniques cités au § 13 ; - Polyvalence : toute anesthésie-réanimation, enfant et adulte ; - Expérience en réanimation pédiatrique ; - Expérience en assistance extracorporelle (ECMO, ECLS).

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP Web
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum.
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :